

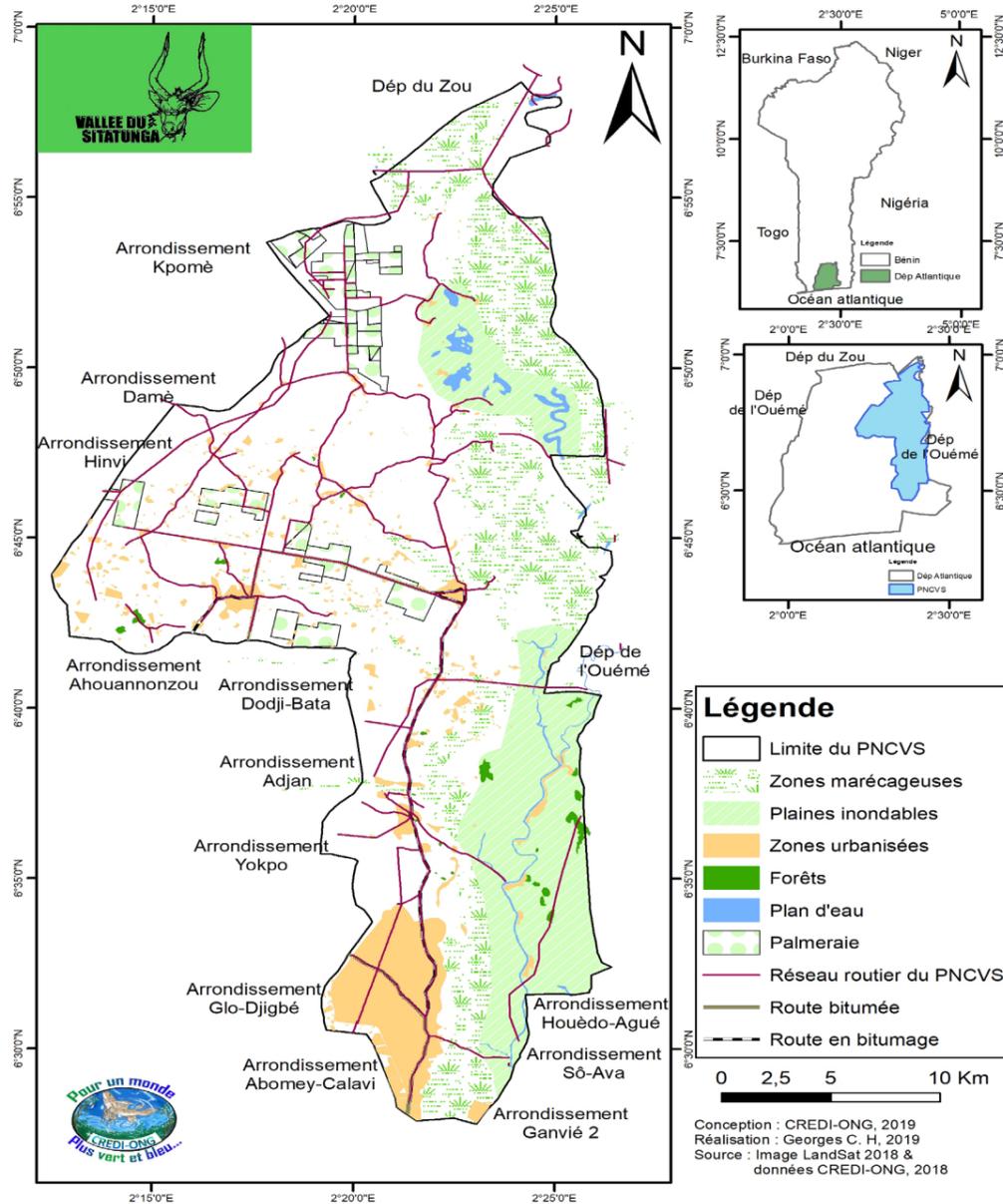
## Le sitatunga (*Tragelaphus spekii*) ou guib d'eau

Espèce emblématique du Parc, le sitatunga (*Tragelaphus spekii*) fait partie de la famille des bovins. Cette antilope est inféodée à l'eau et vit essentiellement dans les marécages et les zones humides. Elle a la faculté de se nourrir en étant partiellement voire complètement immergée dans l'eau. Elle est aussi un excellent nageur et plongeur, grâce aux sabots longs, fins et largement écartés et au poil demi-dur, très long et régulier.

Quoique de préoccupation mineure à l'international selon l'UICN, le sitatunga est en danger au niveau national au regard des menaces qui pèsent sur son habitat naturel et de la pression anthropique, notamment la chasse.

### Organes de gestion du Parc Naturel

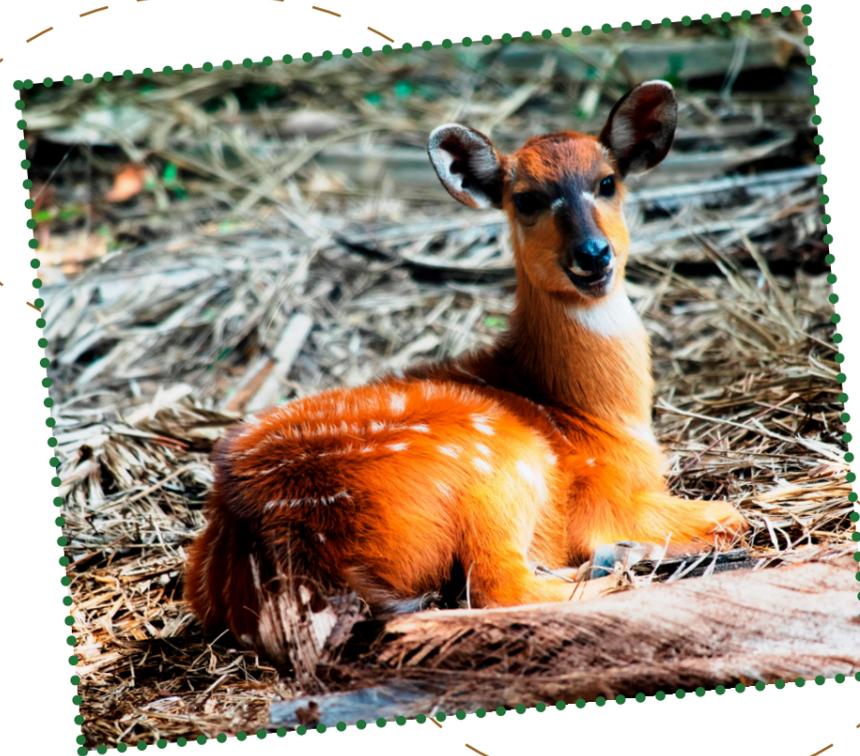
La «Communauté des Communes de la Vallée du Sitatunga» est l'organe de gestion et de gouvernance. Sous son autorité fonctionne un dispositif de gestion à trois niveaux : village, arrondissement et commune. Plusieurs groupes cibles clés du territoire sont associés à la gestion : chasseurs, élus locaux et communaux, services techniques communaux, administration forestière...



## Le Parc Naturel

## Communautaire de la

# Vallée du Sitatunga



Quel autre animal que le Sitatunga pour représenter un territoire à la recherche d'un équilibre entre ses populations humaines en forte croissance et plusieurs milliers d'hectares de marais, habitat d'une diversité biologique exceptionnelle couvrant les bas-fonds et les zones inondables de la rivière Sô et de ses affluents ? Le Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga (PNCVS) s'étend sur une partie des trois communes d'Abomey-Calavi, Sô-Ava et Zè, dans le département de l'Atlantique au sud-Bénin ; il couvre une superficie totale de 80.000 hectares répartis sur 11 arrondissements et 96 villages. Le Parc Naturel est gouverné par la «Communauté des Communes de la Vallée du Sitatunga». L'approche communautaire du Parc, unique dans cette région d'Afrique, vise à inclure les populations locales dans une perspective de cohabitation et de développement durables. Situé à la porte de Cotonou, la plus grande ville du Bénin, le Parc est soumis à une très forte pression démographique ; il est aussi une opportunité à saisir et à concrétiser pour offrir aux habitants d'aujourd'hui et de demain des espaces naturels et des écosystèmes préservés, producteurs de services écosystémiques indispensables à la soutenabilité des aménagements.

## Contacts

BP: 471 Abomey-Calavi Bénin

Mail : crediongbenin@gmail.com

Tel : +229 62 39 65 65

Site internet : <http://www.credi-ong.org>

Page Facebook :

<https://web.facebook.com/crediong.org/>



## Plan d'Aménagement et de Gestion 2021-2030

A l'initiative du projet de Parc Naturel, CREDI ONG a été désignée par l'intercommunalité en qualité de structure technique pour la mise en oeuvre d'une partie des mesures prévues au plan stratégique. Ce dernier repose sur cinq objectifs principaux. Le Parc est aussi doté d'un Plan de Développement Touristique.

### 5 objectifs principaux

- Mise en place d'un zonage participatif
- Aménagements et infrastructures nécessaires
- Protection des ressources (système de surveillance) et suivi des écosystèmes
- Valorisation écotouristique du Parc
- Développement socio-économique des villages riverains



1

La maîtrise de la démographie et de l'urbanisation du territoire

2

L'accompagnement des populations dans la mise en oeuvre de pratiques agricoles durables qui assurent les ressources nécessaires pour couvrir leur besoins essentiels

3

L'adhésion des populations au projet et un changement de comportement fondé sur une prise de conscience des enjeux de la conservation et des bienfaits qu'elles peuvent tirer, directement et indirectement, de la biodiversité

## Approche communautaire

Basée sur la participation et la responsabilisation des communautés locales, elle est un des principaux facteurs de préservation des ressources territoriales et de pérennité du Parc Naturel. Pour réduire les impacts négatifs des activités humaines et parvenir à cette cohabitation avec le milieu naturel, seul gage de sa préservation à long terme, **trois axes de travail** ont été définies. Tout comme les crises climatique et écologique, développement communautaire et préservation de la biodiversité sont intimement liés.



### Quelques actions à développer dans le Parc Naturel

- Education à l'environnement
- Promotion de l'Épargne Pour le Changement (microcrédits à des groupes de femmes)
- Renforcement scolaire par l'animation de visites pédagogiques
- Suivi permanent de la biodiversité
- Ecotourisme
- Animation du Refuge Animalier de la Vallée du Sitatunga
- Promotion d'une agriculture écologique
- Restauration du couvert végétal par reboisement et enrichissement

## Biodiversité faunique et floristique

- + de **212** espèces d'oiseaux
- + de **64** espèces de reptiles
- + de **48** espèces de mammifères
- + de **57** espèces de poissons
- + de **25** espèces d'amphibiens
- + de **200** espèces d'insectes
- + de **400** espèces végétales



### Biodiversité dans le Parc Naturel

Les zones humides et les forêts sont les écosystèmes les plus précieux, fournisseurs de services indispensables pour les populations locales dans les domaines de l'approvisionnement (eau douce, nourriture, fibres...), de la régulation (prévention des inondations, inertie climatique...) et de la culture (bénéfices spirituels, récréatifs, esthétiques, scientifiques, pédagogiques...). La richesse faunique et floristique est assez exceptionnelle avec diverses espèces d'oiseaux, de reptiles, de mammifères, d'insectes, de poissons, d'amphibiens, d'espèces végétales, d'arachnides ... Parmi les espèces emblématiques : le sitatunga, le crocodile nain, le singe à ventre roux, l'Astrild du Niger. Jamais défrichés et considérés comme originels, ces milieux constituent un patrimoine unique et universel.

#### Des marais

Les marais du Parc Naturel font partie du complexe Ramsar 1018 «Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué».

#### Des îlots forestiers

Une vingtaine d'îlots forestiers subsistent dans le Parc, certains de très petites tailles, reliques des anciennes forêts du sud-Bénin. Certaines de ces forêts sont sacrées et intimement associées aux attributs culturels des populations riveraines.

### Des menaces concrètes et pressantes

Les marais sont de plus en plus sous pression en raison de la démographie en forte croissance et de l'urbanisation anarchique, de l'intensification de l'agriculture et du mode d'accaparement des terres. Bien que théoriquement protégés par la Loi sur les zones humides qui réserve leur propriété à l'Etat, des particuliers prétextent un héritage ancestral pour y développer de la pisciculture, assécher certaines zones... ou vendre des parcelles. In fine, ces terrains «prennent de la valeur» et les zones humides sont progressivement détruites. Pour stopper ce mouvement et préserver les marais, le Parc Naturel doit assister les autorités en vue de faire appliquer la Loi, récupérer la pleine propriété des marais et leur accorder un statut fort de protection.

De la même manière, les dernières forêts doivent être protégées et de nouveaux espaces plantés. Le Plan de zonage du Parc a notamment pour objectif d'identifier et de désigner les «Zones d'Importance Communale pour la Biodiversité» en vue de les protéger durablement.

La bonne gouvernance du Parc est une condition essentielle pour aborder les questions foncières de manière approfondie.

